

FICHE DE RENSEIGNEMENTS À RETOURNER POUR RÉALISATION

(Remplissez et imprimez cette fiche)

Proposer le 1er nom de votre société :

.....

Proposer un 2ème nom (dans le cas où le nom choisi ne serait pas disponible) :

.....

Adresse de la société :

.....

.....

Décrivez l'objet social, ses possibilités :

.....

.....

.....

.....

.....

**Nom du 1<sup>er</sup> associé :** .....

Prénom : .....

Nombre de parts : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

**Nom du 2<sup>ème</sup> associé :** .....

Prénom : .....

Nombre de parts : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

**Nom du 3<sup>ème</sup> associé :** .....

Prénom : .....

Nombre de parts : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Nom du 4<sup>ème</sup> associé : .....

Prénom : .....

Nombre de parts : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Nom du directeur : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Nationalité : .....

N° de carte d'identité : .....

Lieu et date de validation : .....

Téléphone : .....

Fax : .....

Mobile : .....

Nom du secrétaire : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Nationalité : .....

Capital souhaité : .....

Bon de commande de M. & Mme : .....

Demeurant : .....

Fait à : ....., le .....

Signature précédée de la mention manuscrite : " Lu et approuvé, Bon pour accord et pouvoirs pour la constitution d'une société en U.K. "

**JOINDRE UNE COPIE DE LA CARTE D'IDENTITÉ DU GÉRANT  
+ UNE COPIE DU VIREMENT BANCAIRE**

**MONAD GLOBAL** : Correspondant pour la France  
SETTI France LTD - 22200 GUINGAMP  
Tél. : 02 96 44 03 62 Fax : 02 96 43 79 47  
[www.setti-ltd.com](http://www.setti-ltd.com) - [settiltd@wanadoo.fr](mailto:settiltd@wanadoo.fr)

**CONDITIONS POUR L'INSCRIPTION D'UNE LIMITED COMPANY ANGLAISE**  
(Imprimez, signez et retournez-nous cette fiche)

MONAD GLOBAL. (Le mandataire) est enregistrée aux ÎLES VIERGES sous le N° IBC 261048 et agit au nom du mandat dans le cadre des dispositions légales. La prestation concerne l'inscription d'une Limited Company dans le Register Of Companies de Grande-Bretagne. Le mandataire est habilité expressément à avoir recours, à son gré, à toute prestation de service. L'inscription a lieu, dans la plupart des cas, 20 jours ouvrables après réception de la commande. Aucune garantie ne peut toutefois être accordée en ce domaine, l'enregistrement dépendant uniquement de l'administration.

L'inscription et l'enregistrement ont lieu selon les règles édictées par les Companies Act britanniques de 1985 ainsi que selon la réglementation officielle. Toute information, avis et conseil du mandataire reposent sur l'interprétation du droit de la jurisprudence anglaise et ont lieu en toute bonne foi. Malgré cela le mandataire ne peut assumer la responsabilité, d'une manière légale ou autre, concernant tout avis, conseil ou information pour quelques coûts, obligation ou pertes, qui pourraient survenir au mandat en liaison avec l'inscription ou l'acquisition d'une société.

Le mandataire ne peut se porter garant pour l'inscription d'une raison sociale ou pour tous droits liés à une dénomination. La violation du droit d'appellation est de l'unique responsabilité du mandat. Il en va de même pour les infractions à la législation en matière de concurrence ou les infractions à la législation étrangère (non anglaise) pour lesquelles le mandataire n'assume aucune responsabilité. L'utilisation d'une raison sociale de quelque manière que se soit par le mandat, avant que l'inscription et le transfert de la société soient entièrement réalisés, est interdite et peut être considéré comme illégale. Le plus grand soin sera apporté au contrôle de disponibilité d'une raison sociale, cependant aucune responsabilité ne peut être assumée vis-à-vis de réclamations ultérieures ou de démarches juridiques de la part d'autres sociétés ou de tiers quant à l'utilisation de la raison sociale, en particulier lorsque des noms de sociétés, sur lesquels des tiers font valoir leurs droits, ne sont pas enregistrés dans le registre du commerce britannique.

Le choix d'un nom d'une Limited Company anglaise est en principe libre. Le dernier mot de la raison sociale doit être " Limited " ou " Ltd ". La raison sociale désirée ne doit pas être inconvenante ou offensante et ne doit pas non plus être illégale. La raison sociale souhaitée ne doit pas donner l'illusion d'une quelconque relation avec des administrations, gouvernements ou institutions analogues. Certains composants de la raison sociale ne peuvent être utilisés qu'avec une autorisation spéciale comme Royal, King, Queen, Windsor, Police, Chamber of Commerce, Bank, Insurance...

Les titres de doctorat ou nobiliaires sont pour la plupart acceptés sans problèmes dans la composition de la raison sociale. Une réservation de la raison sociale souhaitée ne pourra être retenue que lorsque votre commande et son règlement nous seront parvenus.

Une Limited Company anglaise est soumise à l'impôt britannique sur les sociétés, qui est nettement inférieur à celui appliqué en France. Le capital social maximum est de 1000 £ ; il n'est pas nécessaire de le verser. La responsabilité financière de la société est limitée à 1 £ par associé. La société doit avoir au moins un directeur et un secrétaire. Le bilan d'une Limited Company anglaise ne doit pas obligatoirement être publié. En revanche toutes modifications des personnes et du siège doivent être communiquées au Registre du Commerce. La raison sociale ne doit pas obligatoirement être identique à l'appellation commerciale.

MONAD GLOBAL agit uniquement en tant que conseiller auprès du signataire du Bon de Commande en vue de la création d'une Limited Company en Grande-Bretagne et pour la bonne réalisation et utilisation de celle-ci. Malgré le soin qu'il y apporte MONAD GLOBAL ne peut assumer la responsabilité, d'une manière légale ou non, concernant tout avis, conseil ou information pour quelques coûts, obligation ou pertes qui pourraient survenir au signataire en rapport avec l'objet du Bon de Commande.

MONAD GLOBAL met à la disposition de ses correspondants les documents indispensables à la réalisation des compagnies et qu'en aucun cas la responsabilité de ses correspondants ne pourrait être engagée concernant les informations mentionnées sur ces documents.

Signature précédée de la mention manuscrite : " Lu et approuvé "